

GESTION DES VOLONTAIRES

CONSEILS POUR ETRE UN BON VOLONTAIRE

Votre contribution est importante

- Adressez-vous systématiquement à votre supérieur direct
- Tenez-vous en à votre rôle, respectez celui des autres: Nous sommes tous importants
- Paîtes attention au matériel dont vous avez la charge: les briefings sont faits pour échanger des informations

La sécurité d'abord!

- Consultez le Responsable Sécurité
- Sachez utiliser correctement vos
- Surveillez et aidez les autres volontaires
- Effectuez les tâches assignées, en cas de doute interrogez un responsable
 - Si vous êtes fatigué, faites une pause et changez de tâche:

Pour votre sécurité... et celle des autres

Signalez tout accident ou presque accident

Droits et devoirs

Renseignez-vous sur le régime d'assurance:

Accidents et maladies liés à vos activités

Assurance responsabilité civile Informez-vous sur la réglementation

Responsabilité - Type de remboursement

Ne prenez pas les formations et briefings sur place à la légère : Des informations essentielles y sont

partagées Vous pouvez améliorer le travail de tous grâce à votre expérience Les opérations de lutte évoluent

Vos efforts méritent reconnaissance

Rapport des accidents ou presque accidents

Ceci est extrait d'un formulaire issu du guide 'Gestion des bénévoles dans le cadre d'une pollution accidentelle du littoral ', produit dans le cadre du projet ARCOPOL en 2012.

Accident / Pres	sque accident	
Date (JJ/MM/AA) :		
Heure :		
_ieu :		
Licu :		.
Personnes concernées	1-Nom, prénom:	Poste :
	2- Nom, prénom:	
	3- Nom, prénom:	Poste:
Accident / presque accident	Description:	
	Blessures:	
	Traitement reçu :	
	Séquelles :	
Personnes Pol informées	ice 🗌 Inspection du travail 🔲 Assure	eur 🗌 Autre (Précisez) :
Mesures correctives :		
Auteur Nom, prén	om :	
Signature:		

Fiche volontaire

Cette fiche s'inspire d'un formulaire issu du guide 'Gestion des bénévoles dans le cadre d'une pollution accidentelle du littoral ', produit dans le cadre du projet ARCOPOL en 2012. (issu du dispositif de lutte contre la pollution des côtes d'Irlande du Nord). Cette fiche peut être utilisée comme base de contrat signé par les volontaires pour s'assurer que les exigences minimales sont respectées et bien connues.

Âge, santé, aptitude

Le personnel responsable de l'encadrement fera tout son possible pour éliminer ou limiter les dangers potentiels existant sur le chantier. Les volontaires dont l'état de santé est fragile ne seront donc pas sélectionnés.

Pour être retenu et impliqué dans le dispositif de lutte, vous devez avoir 16 ans ou plus, être en bonne santé et ne souffrir d'aucun antécédent médical significatif. Toute personne enceinte, sous traitement anti-allergique ou souffrant d'affection rénale, du foie ou des poumons, devra consulter un médecin avant de se porter volontaire.

De manière à ce que l'action de dépollution soit efficace et suivie, il est indispensable que les volonaires s'engagent pour une durée minimum de X jours.

Risques

Il est important que vous soyez conscients des risques auxquels vous vous exposez lors de la formation et des opérations de lutte antipollution en cas de déversement d'hydrocarbures :

- Exposition aux intempéries (soleil, chaleur, vent, pluie...)
- Hypothermie, hyperthermie
- Accumulation de fatigue épuisement
- Blessures liées à la manipulation d'animaux
- Tétanos (assurez-vous que vos vaccins sont à jour)
- Noyade lorsque vous êtes à proximité du plan d'eau ou dans l'eau (pour nettoyer ou capturer des animaux par exemple)
- Exposition éventuelle à des produits chimiques nocifs (par contact avec la peau par exemple) ;
- Risques liés aux conditions de travail, aux sols glissants, instables ou de faible portance ; aux détergents utilisés ; à la proximité de véhicules / d'engins lourds...
- Exposition éventuelle à des bactéries, champignons, virus, parasites et secrétions animales
- Exposition éventuelle à des vapeurs toxiques comme celles émises par certains hydrocrabures
- Risque domestiques liés à la préparation de repas, sols glissants, détergents.

Conditions et obligations de travail

Les volontaires doivent se conformer aux règles de sécurité présentées et affichées par le responsable du chantier et suivre les instructions du responsable de lutte et du responsable sécurité sur le site lors de la formation, de l'accueil et des opérations. Ils doivent notamment:

- Remplir correctement le formulaire d'inscription des volontaires, notamment les informations personnelles telles que : les coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence, les aspects médicaux (allergies, traitements suivis...)
- Informer le responsable de mission ou le responsable sécurité en cas de symptôme de malaise, maladie ou de blessure
- **Être capable d'assurer les tâches demandées**, pour une durée de X jours
- Ne pas fumer sur la zone de travail
- Porter les EPI fournis et vêtements en adéquation avec le climat et les risques identifiés et prévoir des vêtements de rechange
- N'amener aucun objet pouvant provoquer des étincelles sur le chantier (téléphones portables, briquets, allumettes, cigarettes, appareil photo...)
- Prévoir suffisamment de nourriture et d'eau pour les premières heures suivant l'arrivée. De l'eau et de la nourriture seront fournies par la suite.

Médias

- Le responsable des relations avec les médias relaie les informations aux journalistes. Ne s'expriment devant les medias que les personnes expressément habilitées
- Les volontaires sollicités par les médias doivent obligatoirement en référer à leur responsable.

Photos et vidéos

Tout volontaire voulant prendre des photos ou des vidéos doit en demander l'autorisation auprès de son responsable.

Biens personnels

- Les biens personnels sont sous la responsabilité de leur propriétaire
- Il est recommandé de n'amener aucun objet de valeur (bijoux...) sur le site.











